



FICHE D'INSCRIPTION

PRESTATIONS HEBDOMADAIRES HORS VACANCES 2026-2027

(restauration scolaire et accueil périscolaire)

L'inscription au restaurant scolaire et/ou aux activités périscolaires est valable pour l'ensemble de l'année scolaire.

DOSSIER ET FICHE D'INSCRIPTION
À RENDRE À LA MAIRIE AU PLUS
TARD LE VENDREDI 31 JUILLET

Nom

Prénom

Classe

Enseignant

IMPORTANT :

- Tout changement exceptionnel ou en cours d'année doit être signalé auprès du service inscription SEJ par mail à ecoles@espira.com et ce en vue d'un rectificatif. Il doit être conforme aux conditions d'accueil prévues sur le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Périscolaire.
- Le forfait mensuel garderie s'appliquera et sera facturé dès lors qu'une des trois **modalités d'accueil périscolaire** est cochée.
- Le forfait mensuel garderie midi s'appliquera et sera facturé dès lors que la modalité « **restauration scolaire** » est cochée.
- L'accueil périscolaire se déroule à l'Ecole Jean Alio et école annexe pour les enfants de primaire et à l'Ecole Les Lauriers Roses pour enfants de maternelle.

RAPPEL : Dès lors que votre enfant fréquente l'un des accueils de loisirs, le dossier d'inscription est obligatoire.

Cochez la/les cases souhaitée(s)	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Validation par une signature
Restauration scolaire						
Garderie du matin (7h30-8h30)						
Garderie du soir – Départ Echelonné (Mon enfant partira entre 16h30 et 17h15)						
Activités du soir (Mon enfant partira entre 17h30 et 18h30)						
Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi : Préciser * : ☐ Journée ☐ Matin ☐ Repas ☐ Après-midi * Cochez la/les cases souhaitée(s) ci-dessus.						Cochez la mention choisie : ☐ A l'année ☐ Du...../...../..... Au...../...../.....

Je soussigné(e)/nous soussignons déclare(ons) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ALP (**disponible sur le site et le Portail Famille de la mairie**) et m'engage/nous engageons à respecter les jours d'inscription de mon enfant aux temps d'activités périscolaires cochés ci-dessus.

Je note/nous notons notamment que le service (ALP / cantine) est payant et que tout impayé entraînera des relances puis la radiation de mon/mes enfants.

Fait à Espira de l'Agly le/...../.....

Signature(s) :